

Châtillon, juillet 2019

Bulletin municipal N°05

Communications officielles de la municipalité de Châtillon

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 25 JUIN 2019

Lors de l'assemblée communale du 25 juin dernier, plusieurs points à l'ordre du jour étaient soumis au vote. Ainsi les 86 ayants droits présents ont :

- Refusé le crédit supplémentaire de CHF. 805'000.- dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment scolaire.
- Accepté les comptes 2018 bouclant sur un bénéfice de CHF. 19'089.-.
- Approuvé les nouveaux statuts du syndicat de l'école secondaire de Courrendlin et Châtillon.

Le conseil communal souhaite relever que suite à l'approbation des nouveaux statuts du syndicat de l'école secondaire, la commune aura besoin de 3 représentants au sein de la commission d'école secondaire, 2 représentants au sein du comité du syndicat et 5 représentants à l'assemblée des délégués.

Un avis est donc lancé aux personnes souhaitant s'engager dans ces différents organes.

Concernant la rénovation de l'école, le conseil communal et la commission de rénovation vont tout mettre en œuvre afin de respecter le crédit déjà alloué tout en s'appliquant à avoir un bon projet et en respectant les délais prévus.

Conseil communal

SLOW-UP 2019

Un GRAND MERCI aux organisateurs pour cette belle journée.

MERCI à toute la population pour votre collaboration et votre compréhension que ce soit pour l'aide apportée aux organisateurs ou pour les contraintes au niveau de la circulation.

FERMETURE ESTIVALE DU SECRETARIAT COMMUNAL

Le bureau communal sera fermé durant les vacances, soit

du samedi 13 juillet 2019
au dimanche 28 juillet 2019 inclus.

Veuillez donc prendre vos dispositions si vous devez passer au bureau communal.

En cas d'urgence durant cette période, vous pouvez contacter le maire au

079 262 69 42



APPARTEMENTS A LOUER

Libre dès le 1^{er} octobre 2019 :

- Appartement de 4 pces dans l'immeuble sis route de Courrendlin 3. Loyer mensuel 1'125.- + 200.- acompte de charges.
- Appartement de 2.5 pces dans l'immeuble sis route de Courrendlin 3. Loyer mensuel 700.- + 115.- acompte de charges.

Libre de suite :

- Appartement de 4.5 pces dans l'immeuble sis route de Courrendlin 3. Loyer mensuel 1'300.- + 250.- acompte de charges

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec M. Joseph Rossé, conseiller responsable des immeubles communaux, 077 488 40 93 / 032 422 78 89

MISE AU CONCOURS DU POSTE DE SURVEILLANT DU RESEAU D'EAU

Suite à la démission du titulaire, le conseil communal met au concours le poste de surveillant du réseau d'eau.

Exigences :

- Avoir suivi ou s'engager à suivre la formation de surveillant de réseau (durée de 3 jours) proposée par la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE).
- Intérêt marqué pour le domaine (des compétences prérequis serait un avantage).

Entrée en fonction : 01 octobre 2019

Les personnes intéressées peuvent prendre contact directement avec M. Seuret Philippe, conseiller communal responsable du Service des eaux au 078 775 18 72.

Les actes de candidature doivent parvenir au Conseil communal jusqu'au 14 août 2019

ECLAIRAGE PUBLIC LED

Les travaux de remplacement de l'éclairage public vont débuter ces prochains jours pour se terminer fin novembre.

Vous trouverez toutes les informations détaillées sur l'avis de travaux établi par BKW.

Nous vous remercions de votre compréhension pour les éventuels désagréments liés aux travaux.

Conseil communal

EAU DE CONSOMMATION

Résultats des dernières analyses

Les paramètres mesurés sur les échantillons prélevés étaient parfaitement conformes à la législation fédérale en vigueur sur les denrées alimentaires.

L'eau du réseau communal est d'excellente qualité.

Les résultats des analyses sont toujours disponibles au secrétariat communal

Conseil communal

CONSOMMATION DE L'EAU

En raison des conditions météo estivales, nous vous remercions de consommer l'eau raisonnablement, ceci afin d'éviter d'éventuelles restrictions.

Conseil communal

CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS MOLOKS

La procédure pour la pose de conteneurs semi-enterrés suit son cours et le dépôt de permis se fera tout prochainement.

Les emplacements prévus au départ ont subi une petite modification. Ainsi, les quatre conteneurs seront installés aux endroits suivants :

- 2 conteneurs à l'entrée est du village, vers la place de parc.
- 1 conteneur à l'arrêt du Noctambus, intersection rue de la Tuillière – route de Courtételle.
- 1 conteneur à la rue principale, chez M. Mittempergher.

Conseil communal

COMITE D'ORGANISATION DE LA FETE DU VILLAGE

Le conseil communal remercie chaleureusement les membres démissionnaires du comité d'organisation de la fête du village. Par leur dévouement et leur travail, notre fête du village est chaque année une belle réussite.

Merci et bonne continuation à chacun.

Par la même occasion, le conseil communal remercie les personnes qui se sont annoncées pour reprendre le flambeau et maintenir ainsi notre fête du village pour, nous l'espérons, de nombreuses éditions.

Merci de votre engagement.

Conseil communal

TONTE ET AUTRES NUISANCES SONORES

Nous rappelons les horaires autorisés pour les travaux bruyants selon article 44 al. 1 : l'utilisation des tondeuses à gazon à moteur, des motoculteurs, des tronçonneuses et de tout autre moteur bruyant est interdite le dimanche et les jours fériés, les autres jours de 12h à 13h et de 20h à 8h, le samedi dès 18h.

Conseil communal

Agenda 2019

- 14 septembre 2019
100^{ème} FSG